

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 juillet 2018

- Présents :** M. d'Oultremont, Bourgmestre-Président;  
MM. Demonceau, Pirenne et Schreurs, Mme Huynen-Delhez, Échevins;  
Mme Huynen-Kevers, Présidente du C.P.A.S.;  
MM. Meyer, Aussems, Baguette, Ernst, Mme Charlier-André, Mlle Jacquinet, Mme Bragard-Schmetz, MM. Schnackers, et Demoulin, Conseillers;  
Mme Fischer, Directrice générale – Secrétaire de séance.
- Excusées :** Mmes Zinnen- Fabry et Boniver-Meuris, Conseillers, sont absentes et excusées.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h15.

### Séance publique

**1<sup>er</sup> OBJET :** [Rénovation des toitures de l'école communale de Clermont - Approbation des conditions et du mode de passation – Décision](#)

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de € 144.000,00);

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1°;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Rénovation des toitures de l'école communale de Clermont" a été attribué à Bureau d'architecture RENSONNET sprl, Place des Combattants 27 à 4840 Welkenraedt;

Considérant le cahier des charges N° 2018/058 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, Bureau d'architecture RENSONNET sprl, Place des Combattants 27 à 4840 Welkenraedt;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à € 83.888,94 hors TVA ou € 88.922,28, 6% TVA comprise;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par Fédération Wallonie-Bruxelles Service général des Infrastructures scolaires subventionnées - Programme Prioritaire de Travaux, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 722/723-60 (n° de projet 20170017);

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 29 juin 2018, qu'un avis de légalité favorable a été accordé par le directeur financier le 2 juillet 2018; Considérant que le directeur financier disposait d'un délai de 10 jours ouvrables pour remettre son avis de légalité et que cet avis devait être remis en conséquence pour le 12 juillet 2018; A l'unanimité,

**DECIDE**

1er. D'approuver le cahier des charges N° 2018/058 et le montant estimé du marché "Rénovation des toitures de l'école communale de Clermont", établis par l'auteur de projet, Bureau d'architecture RENSONNET sprl, Place des Combattants 27 à 4840 Welkenraedt. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 83.888,94 hors TVA ou € 88.922,28, 6% TVA comprise.

2. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

3. De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Fédération Wallonie-Bruxelles Service général des Infrastructures scolaires subventionnées - Programme Prioritaire de Travaux, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.

4. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 722/723-60 (n° de projet 20170017).

**2<sup>e</sup> OBJET : Correspondances et communications/ Questions- réponses**

M. H. Meyer, Conseiller groupe Ecolo

-demande de prévoir sur le site internet communal les informations relatives au vote des étrangers et ce, en plusieurs langues.

Le Collège le proposera en français et en allemand. Le lien vers le site de la Région wallonne est déjà actif sur le site internet communal.

-Ligne 38- nombreuses branches entre Froidthier et Aubel ainsi qu'au Pont de l'Aguesse.

L'élagage sera prévu (Eté Solidaire), M. Demonceau se rendra préalablement sur place.

-Taxe sur les immeubles inoccupés

Le Collège entend les réclamants et est tolérants dans l'application de la taxe.

Une proposition de modification du règlement sera proposée au vote du Conseil en septembre ou octobre.

Il regrette par ailleurs que la séance publique très légère de ce jour n'ait pas été mise à profit afin d'entamer la discussion sur certains sujets.

Séance levée à 21h00.

Par le Conseil,

La Secrétaire,

Le Président,